

VILLE DE MONTBELIARD
DEPARTEMENT DU DOUBS
ARRONDISSEMENT DE MONTBELIARD

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 3 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le trois juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni à Pays de Montbéliard Agglomération, avenue des Alliés, dans la salle du Conseil de la Communauté d'Agglomération, sous la présidence de Madame Marie-Noëlle BIGUINET, Maire.

La convocation a été adressée aux Conseillers Municipaux et affichée le 24 mai 2024.

Etaient présents :

M. Alexandre GAUTHIER, Mme Christine SCHMITT, Mme Annie VITALI, Mme Léopoldine ROUDET, Mme Ghénia BENSAOU, M. Eddie STAMPONE, Adjoint
Mme Evelyne PERRIOT, M. Frédéric ZUSATZ, Mme Gisèle CUCHET, M. Rémi PLUCHE, M. Olivier TRAVERSIER, M. François CAYOT, M. Karim DJILALI, Mme Nora ZARLENGA, M. Olivier GOUSSET, Mme Hélène MAITRE-HENRIET, Mme Marie-Rose GALMES, M. Patrick TAUSENDFREUND, M. Mehdi MONNIER, M. Bernard LACHAMBRE, M. Eric LANÇON, Mme Myriam CHIAPPA KIGER, Mme Sidonie MARCHAL, M. Eric MARCOT, Conseillers Municipaux

Etaient excusés :

M. Philippe TISSOT avec pouvoir à M. Alexandre GAUTHIER
Mme Sophie GUILLAUME avec pouvoir à M. Christophe FROPPIER
Mme Brigitte JACQUEMIN avec pouvoir à Mme Marie-Noëlle BIGUINET
M. Alain PONCET avec pouvoir à M. Bernard LACHAMBRE

Etaient absents :

M. Philippe DUVERNOY
M. Christophe FROPPIER
M. Gilles MAILLARD
Mme Priscilla BORGERHOFF
Mme Alixia BEAUTÉ
M. Gilles BORNOT

Secrétaire de séance :

M. Alexandre GAUTHIER

OBJET

BILAN DE L'ACTION FONCIERE – ANNEE 2023

Cette délibération a été affichée le : 6 juin 2024

BILAN DE L'ACTION FONCIERE – ANNEE 2023

Madame Marie-Noëlle BIGUINET expose :

Un rapport explicitant la politique foncière de la collectivité et de ses mandataires, en l'occurrence SEDIA, Territoire 25 et l'Etablissement Public Foncier Local Doubs Bourgogne Franche-Comté, menée au cours de l'année écoulée doit être présenté chaque année au Conseil Municipal.

Exhaustif, il est élaboré à partir des délibérations de la collectivité et d'un état fourni par ses mandataires.

La politique foncière a suivi quatre grandes orientations :

I. Le développement d'une offre d'habitat diversifiée en centre-ville et le développement de l'aménagement urbain sur le secteur

- La cession aux Consorts GIGON – GRZYWACZ de l'immeuble sis 4 rue des Halles pour la création d'un atelier d'architecture et d'un logement.
- L'acquisition de la parcelle BV 341 sise 12 rue Contejean à la SCI LAUDREA dans le cadre du projet « Ballade de l'Allan » sur laquelle se situe un pavillon de plaisance pour développer l'aspect patrimonial dudit projet.
- La Ville a confié en portage à l'Etablissement Public Foncier du Doubs Bourgogne Franche Comté l'acquisition du 44, rue de Belfort dans le cadre du projet municipal de la requalification des abords du Château.

II. La rénovation urbaine dans les quartiers

- L'Etablissement Public Foncier de Bourgogne Franche-Comté a accepté de prolonger la convention de portage pour l'ancien Lidl rue Mouchotte aux fins de constituer une réserve foncière dans l'objectif d'une requalification du quartier du Coteau Jouvent.
- Le déclassement anticipé du domaine public communal de parcelles sises rue Maurice Ravel et Claude Debussy pour le céder à Néolia qui y construira des logements sociaux.
- L'acquisition par la Ville de la parcelle CL 30 rue Lulli à Néolia et de la parcelle CL 167 « Le Chênois » à Habitat 25 dans le cadre du nouveau programme national de renouvellement urbain contractualisé avec l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) portant sur le quartier de la Petite Hollande, aux fins de régulariser les aménagements de circulation piétonne et des espaces verts du projet « Cœur de quartier ».

III. La réalisation d'équipements structurels

- La cession de l'emprise foncière sise rue Jacques Foillet et lieudit Les Gros Champs à un promoteur privé pour y construire un complexe ludique regroupant notamment des activités sportives et un restaurant.
- La cession d'une emprise foncière route d'Héricourt à l'Association d'Hygiène Sociale du Doubs pour y construire un bâtiment regroupant l'ensemble de ses activités sur Montbéliard dont le Pôle addictologie et le centre de dépistage.
- La cession de parcelles rue du Maréchal Juin et Vavoillères à Béthoncourt au département en vue des aménagements (voirie, piste cyclable, noue, éclairage ...) aux abords du nouveau collège de Béthoncourt.

IV. La gestion optimisée du patrimoine communal

- La Ville a procédé à la désaffectation et au déclassement du domaine public communal d'une partie de la parcelle sise 1, avenue Chabaud Latour en vue de la cession aux Consorts KAHRAMAN de l'immeuble « La Chaumière ». La Ville ayant rationalisé l'occupation des espaces associatifs, elle pouvait se défaire de ce bien.
- La Ville avait acquis un appartement sis 17, rue Hélène Boucher à Montbéliard pour y loger un concierge par nécessité de service. Une réorganisation des missions a permis de supprimer ce besoin de la collectivité. Le bien a donc été mis sur le marché immobilier et a trouvé preneur en la personne de Monsieur FATIEVI.
- La cession d'un tènement foncier Route d'Allondans à Monsieur MÉNÉTRIER, riverain, afin qu'il crée un nouvel accès à son domicile, et ainsi résoudre les difficultés rencontrées avec ses voisins.
- La cession aux Consorts SEJDINOVIC d'une partie de parcelle aux fins de régularisation ; en effet, l'espace était occupé par les propriétaires successifs du 30, rue du Mont Bart, sans titre.
- La cession à Monsieur RECEVEUR d'une place de parking après déclassement du domaine public située entre deux propriétés privées, qui faisait déjà office de stationnement, au 13, rue des Tuileries.
- La Ville avait préempté, au profit de Pays de Montbéliard Agglomération, dans le cadre du développement de la zone du Pied des Gouttes qui présente un intérêt général stratégique pour la collectivité notamment en matière de santé, les parcelles BE 248 et BE 250 pour y constituer des réserves foncières. La Ville a donc procédé à leur rétrocession au profit de l'Agglomération.

Sur le secteur des Hexagones : la cession à Territoire 25 des reliquats fonciers (parkings, espaces verts, trottoirs ...) complétant les 4 lots situés sur le site de l'ancien centre commercial destinés à de l'habitation (logements en accession libre, accession sociale et locatif social). Le lot 2 devrait être cédé à Néolia pour y réaliser 10 pavillons en accession et 17 logements collectifs sociaux.

SEDIA poursuit, dans le cadre de la ZAC du Mont-Chevis, la commercialisation de parcelles à vocation d'habitat individuel. Elle continue également la commercialisation sur la ZAC des Blancheries ; en effet, les Constructeurs bois devraient réaliser à terme, 4 immeubles collectifs très qualitatifs en accession sur le tènement foncier situé en bord d'Allan à l'arrière du conservatoire.

Après avis de la commission compétente, le Conseil Municipal prend acte du bilan de l'action foncière de l'année 2023.

Décision du Conseil Municipal
- Le Conseil Municipal a pris acte -
Ont signé au registre les membres présents
Le Maire,



Marie-Noëlle BIGUINET

Déposée en Sous-Préfecture le : 6 juin 2024